

"Investissement local et citoyen pour la transition énergétique : quel modèle, quelles expériences ?",

**Journées d'été EELV, Poitiers, 23 août 2012**

Par définition, les EnR constituent un mode de production décentralisé, au sein des territoires.

Mais qui élabore les projets ?

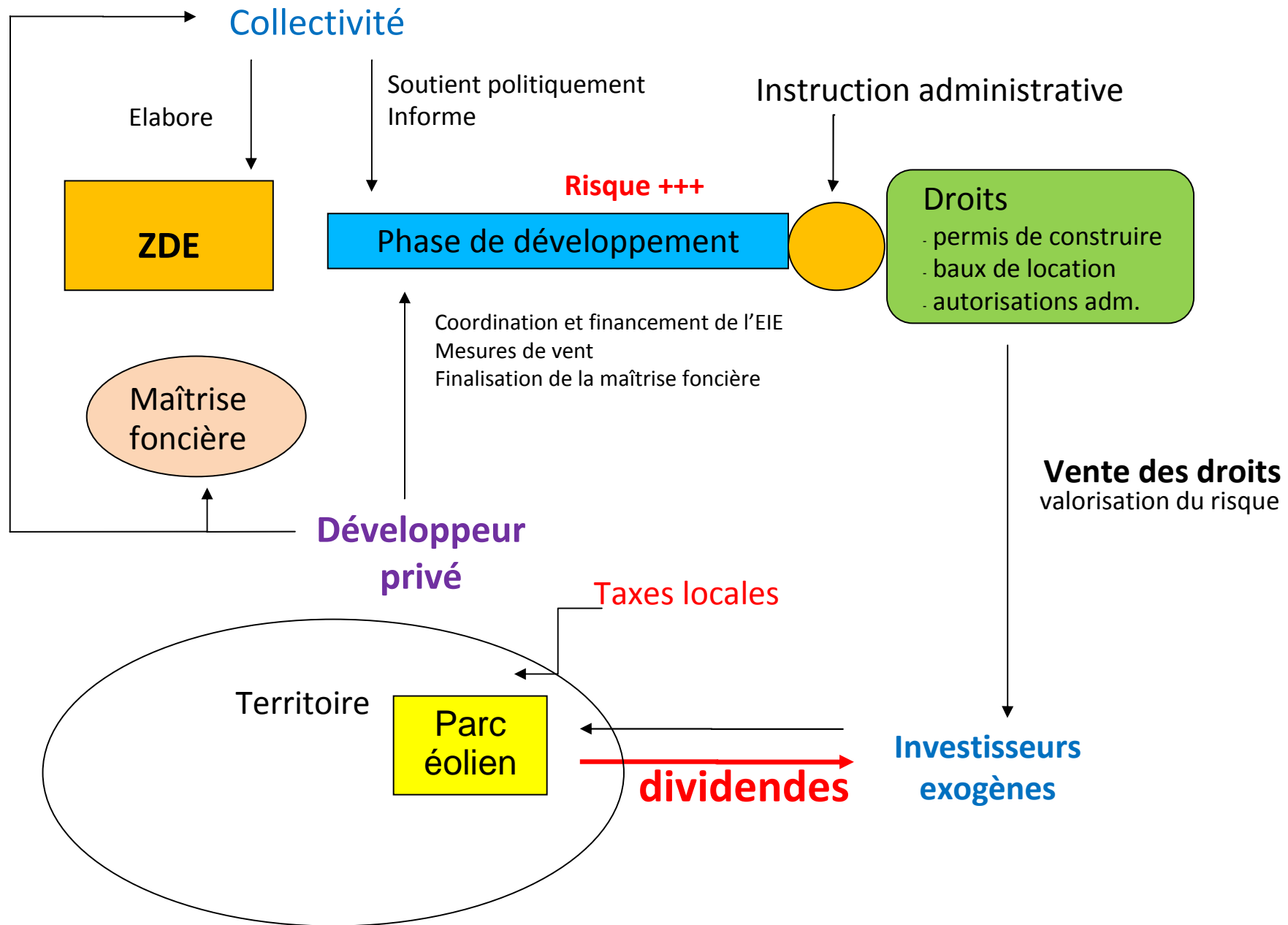
Dans quelles conditions ?

Qui investit, selon quel modèle économique ?

Où vont les dividendes générés ?

Qui en profite vraiment ?

# Cas où le développeur du projet ne finance pas le parc éolien



# Conséquences

- Concurrence effrénée des développeurs privés pour la maîtrise foncière, clé d'accès au développement
- Problématiques en terme d'aménagement du territoire (prise en compte des impacts cumulés, paysagers notamment)
- freinages administratifs face à la déferlante de projets motivés par un soutien tarifaire efficace (feed-in tariff)
- oppositions locales / recours / lobby anti-éolien actif

# Attentes EP

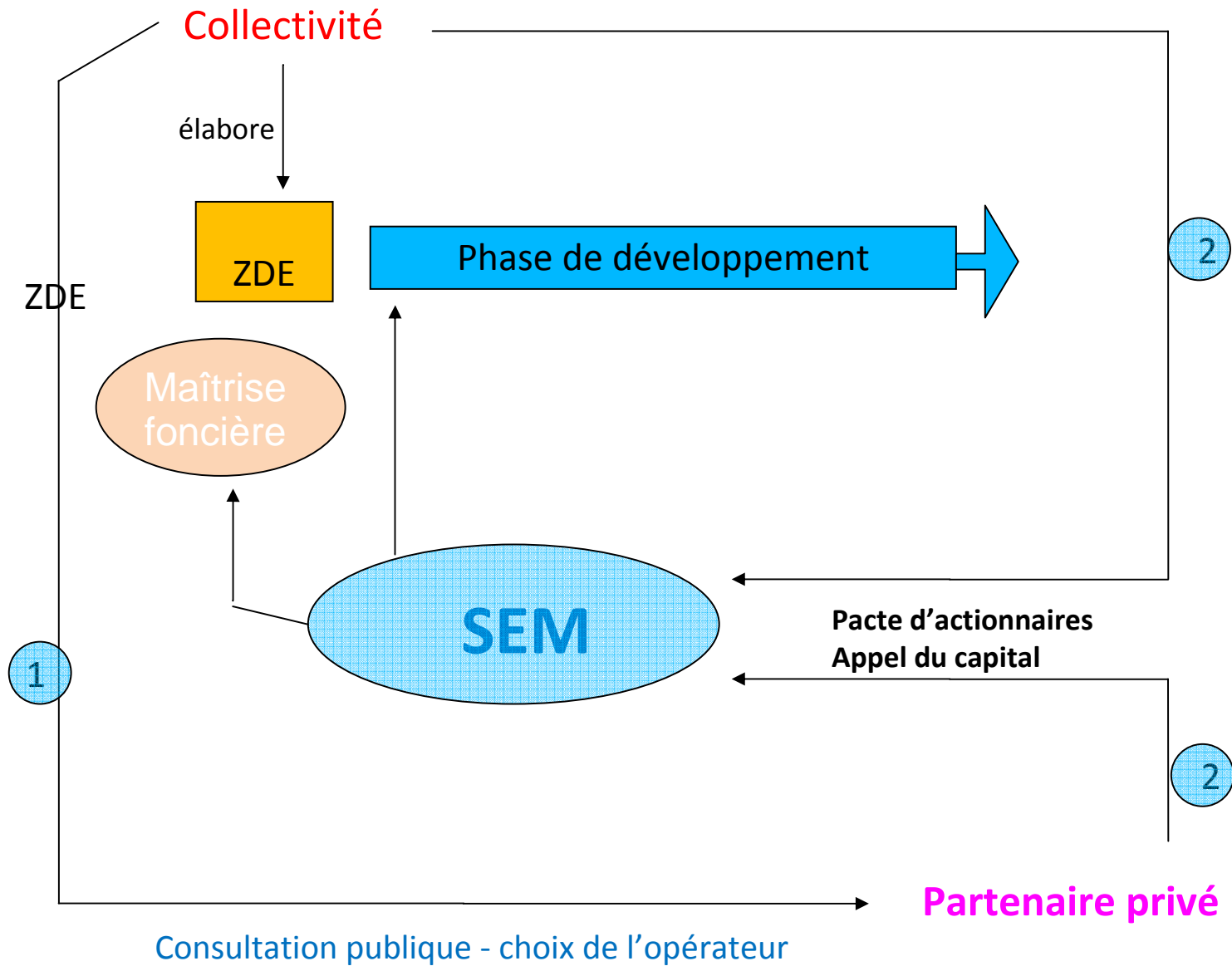
- participation active des acteurs locaux à la définition des modalités de mise en œuvre des projet
- participation publique et citoyenne au financement des installations
- maintien d'une partie des retombées économiques au sein des territoires
- création d'un cercle vertueux entre la production et la maîtrise de la consommation énergétique

# Quels outils ?

Pour les collectivités locales

Pour les citoyens

## Cas d'une SEM créée au début de la phase de développement



## Projet éolien

10 MW, Investissement = 13 M€

Parc de 5 machines de 2 MW

## SEM

Projets  
locaux

<b>Administrateurs publics</b> 51 %	<b>Partenaires privés</b> 49 %
--	-----------------------------------

dividendes

**SEM** = Société de projet

<b>51 % du parc éolien PUBLIC</b> Investissement total = 6,63 M€ Fonds propres (20%) : <b>1,33 M€</b>	<b>15 % du parc éolien CITOYEN</b> IT = 1,95 M€ FP : <b>0,39 M€</b>	<b>Investisseur Privé</b> <b>34 %</b>
---	---	--



**Projet éolien**

10 MW, Investissement = 13 M€

Parc de 5 machines de 2 MW

**SEM**

<b>Administrateurs publics</b> 51 %	<b>Opérateur privé</b> 49 %
--	--------------------------------

**Fonds propres :  
1,33 Meuros**

## Des difficultés à surmonter

Les collectivités locales d'assise ne sont généralement pas assez solides financièrement.

Quels mécanismes de mobilisation financières des collectivités adjacentes ou éloignées, rurales ou urbaines ? Des collectivités territoriales ?

Les collectivités d'assise n'ont pas toujours les moyens administratifs de gérer une SEM.

La question de la bonne gouvernance entre les partenaires (le rythme des territoires n'est pas celui des opérateurs privés).

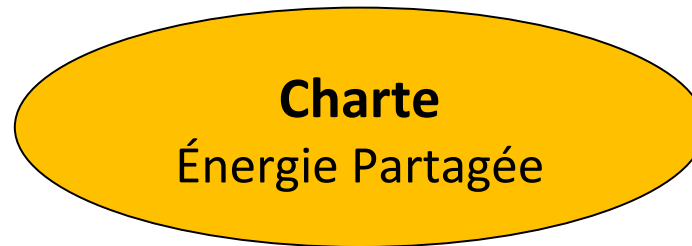
Pour l'éolien, la limite des 5 mâts.

# Intérêts pour les partenaires

- image du projet
- soutien citoyen +++
- renforcement du sens du projet
- consensus social plus large
- réduction du risque politique, du risque financier

deux organisations  
complémentaires

une charte

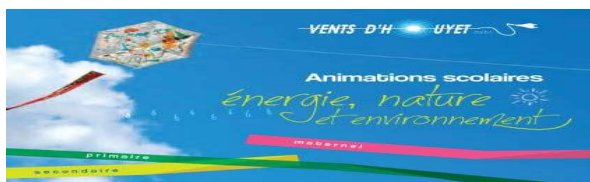


# Fondateurs du mouvement EP :

des professionnels des EnR et de la finance solidaire

## Les amis d'Enercoop

Les amis de l'électricité verte et citoyenne



Avec le soutien de :



## Nos objectifs

- Permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de se réappropriier et de gérer les modes de production et de consommation de l'énergie, par l'émergence de **PROJETS CITOYENS**, respectant les valeurs de la Charte du mouvement Energie Partagée.
- Promouvoir, accompagner, le concept de projet citoyen et public au sein des territoires

# CHARTE Énergie Partagée



**FÉDÉRER**

- Promouvoir le modèle d'énergie citoyenne
- Conseiller et soutenir les porteurs de projet
- Animer le réseau des porteurs de projet
- Sensibiliser les collectivités locales pour le développement de politiques d'énergie citoyennes
- Garantir le respect de la charte



**FINANCER**

- Collecter des fonds
- Évaluer et choisir les investissements
- Mettre à disposition des fonds pour les projets sélectionnés
- Accompagner les projets financés sur les aspects techniques, gestionnaires et financiers

**Partenaires locaux  
et projets citoyens**

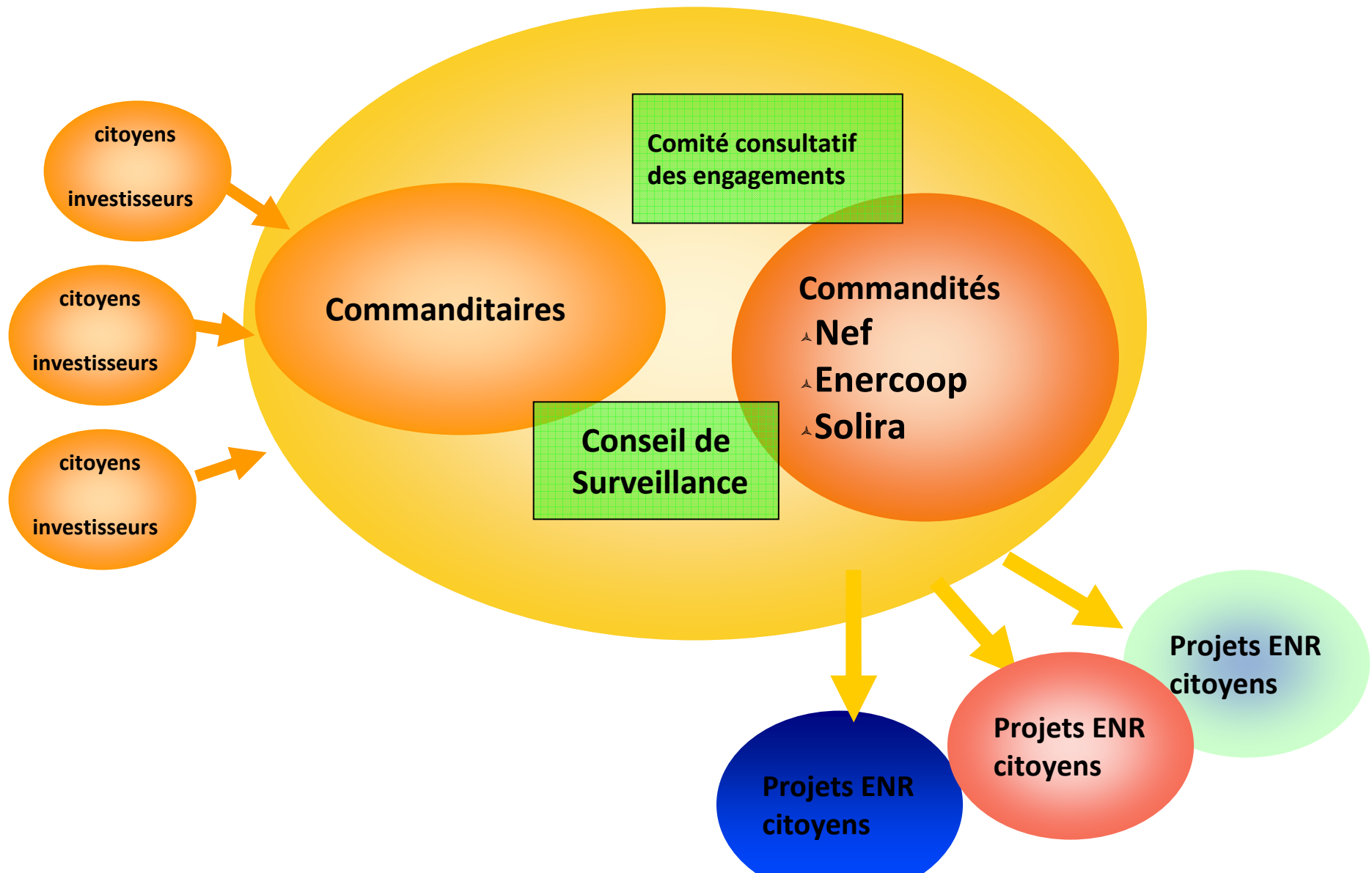
## **Un cadre juridique clair pour l'investissement citoyen en France :**

Energie Partagée Investissement (EPI) a obtenu en septembre 2011 l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de lancer une offre publique de titres financiers (OPTF) pour investir dans des projets EnR.



# EPI : un outil Financier

Société en commandite par action



# CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

- Période de souscription : jusqu'au 19/09/2012
- Montant unitaire de l'action : 100 € + frais
- Possibilité de choisir un projet particulier dans une liste proposée par EPI
- Information régulière des actionnaires
- Placement à long terme
- Objectif de rendement global moyen sur une durée de 10 ans : 4% par an
- Possibilité de se retirer sous certaines conditions

Une attente réglementaire

Une mobilisation indispensable

[www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org)

0811 25 00 16

- les territoires ne doivent plus être de simples supports à un financement exogène des systèmes de production d'EnR. Ces projets doivent constituer des catalyseurs au développement local et durable ce qui implique de créer les conditions d'une participation locale (financière, concertation).

- il faut pour cela reconnaître le rôle joué par les collectivités au sein desquelles les projets EnR sont développés.

- la réappropriation publique des problématiques énergétiques locales, avec la mise en œuvre de partenariats public – privé intelligents permettra de faciliter l'implication citoyenne.

- il ne s'agit pas d'écarter les développeurs privés mais de mieux partager le fruit de l'exploitation d'une ressource locale.

- Etablir un cercle vertueux entre production d'énergie et financement local de la maîtrise de l'énergie.
- Cette participation permet d'améliorer l'appropriation des projets, leur (bon) sens, leur acceptation. Contrepoids à l'opposition stérile
- soutenir l'éducation populaire, générer des dynamiques sociales favorables au développement local et durable.

## Projet éolien

20 MW, Investissement = 26 M€

Parc de 10 machines de 2 MW

## SEM

**Projets  
locaux**

**Administrateurs publics**

51 %

**Opérateur  
privé**

49 %

dividendes

**SEM** = Société de projet

**51 % du parc éolien PUBLIC**

Investissement total = 13,26 M€  
Fonds propres (20%) : **2,65 M€**

**15 % du parc  
éolien  
CITOYEN**

IT = 3,9 M€  
FP : **0,78 M€**

**Investisseur  
Privé  
34 %**

Banques